



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-342**

Séance publique du

20 juillet 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170720-lmc1113280-DE-1-1
Date de signature : 24/07/2017
Date de réception : lundi 24 juillet 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : TRAITEMENT, CONDITIONNEMENT, ENTRETIEN, CONSERVATION, TRANSPORT ET PRESTATIONS DE CONSERVATION-RESTAURATION DES COLLECTIONS DE TEXTILES, CUIRS ET DE LEURS ACCESSOIRES - SIGNATURE DU MARCHE

Le 20 juillet 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/07/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

Madame Souad HAMMAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2017

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : TRAITEMENT, CONDITIONNEMENT, ENTRETIEN, CONSERVATION, TRANSPORT ET PRESTATIONS DE CONSERVATION-RESTAURATION DES COLLECTIONS DE TEXTILES, CUIRS ET DE LEURS ACCESSOIRES - SIGNATURE DU MARCHE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente consultation concerne : **TRAITEMENT, CONDITIONNEMENT, ENTRETIEN, CONSERVATION, TRANSPORT ET PRESTATIONS DE CONSERVATION-RESTAURATION DES COLLECTIONS DE TEXTILES, CUIRS ET DE LEURS ACCESSOIRES**

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La ville souhaite conclure un accord-cadre avec un opérateur économique (article 4 – ordonnance du 23 juillet 2015).

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins conformément à l'article 78 et dans les conditions fixées à l'article 80 du décret susvisé.

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec montant minimum annuel de 50.000 € HT, et avec maximum annuel de 125.198 € HT.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots afin d'assurer la meilleure préservation des collections textiles, l'uniformité des résultats attendus, la cohérence des prestations et l'optimisation des coûts.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification, reconductible trois fois un an de manière tacite, sans que ce délai ne puisse excéder le 31/12/2021.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation sont les suivants :

- 1- Prix des prestations..... 30%
- 2 – Valeur technique.....70 %

Aucune variante n'était autorisée.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2017-11 EL a été adressé le 7 avril 2017 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E.....paru le 10 avril 2017
- B.O.A.M.P.....paru le 10 avril 2017

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achat-public.com

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis était fixée au vendredi 12 mai 2017 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 1 pli dont 0 dématérialisés.

Au cours de la séance du 9 juin 2017, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé d'attribuer le marché à la société Ets MAROLLEAU

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché relatif au traitement, conditionnement, entretien, conservation, transport et prestations de conservation-restauration des collections de textile, cuirs et de leurs accessoires, ses reconductions et tous les documents s'y rapportant, avec la société Ets MAROLLEAU pour les montants sus-mentionnés.

DL.2017-342 - TRAITEMENT, CONDITIONNEMENT, ENTRETIEN, CONSERVATION,
TRANSPORT ET PRESTATIONS DE CONSERVATION-RESTAURATION DES COLLECTIONS
DE TEXTILES, CUIRS ET DE LEURS ACCESSOIRES - SIGNATURE DU MARCHE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»